



Résumé

À une époque où la médiation fait la une des journaux comme outil de résolution des conflits utilisé par une multitude d'acteurs dans le monde, l'Union Européenne (UE) a publié son nouveau [Concept sur la Médiation pour la Paix de l'UE](#), qui a coïncidé avec la publication d'un livre sur la médiation et la conciliation Quaker, qui a permis de partager publiquement certaines expériences des Quakers dans le domaine auparavant gardées secrètes.

Ce rapport profite de cet élan autour de la médiation afin de mettre en lumière une partie de l'expérience des Quakers. Il plaide en faveur d'une approche à plusieurs niveaux de la médiation, basée sur une analyse des conflits sensible aux enjeux liés au genre et au climat. Il vise à offrir des conseils utiles pour les praticiens de la médiation, basés sur les leçons apprises par les Quakers au fil des années.

Ce rapport analyse le nouveau contexte géopolitique et plaide en faveur d'un renforcement des outils de 'soft power' comme la médiation ou le dialogue pour faire face à la nature changeante des conflits et de la violence. Il examine les définitions et l'évolution de l'approche de l'UE en matière de médiation, du Concept de 2009 à sa révision en 2020. Tout en reconnaissant la valeur ajoutée de l'UE en matière de médiation, ce rapport met également en évidence les défis auxquels l'UE doit faire face tels que ses réponses de plus en plus militarisées, et comment cela pourrait potentiellement affecter sa capacité à agir en tant que médiateur impartial.

Enfin, ce rapport se plonge dans l'expérience des Quakers en médiation. Il souligne le caractère unique de la pratique des Quakers dans ce domaine, qui ont développé une approche fondée sur la confiance, l'indépendance, l'impartialité de principe, l'engagement sur le long-terme et l'humilité. Ce rapport plaide en faveur de financements adéquats pour la médiation de l'UE et la mise en place de mécanismes de re-

sponsabilité afin de garantir que les principes directeurs du Concept soient pleinement pris en compte dans sa mise en œuvre. Les questions ci-dessous découlent de l'analyse contenue dans le rapport et reposent sur le fait que les processus de médiation devraient avant tout contribuer à la paix et éviter d'aggraver par mégarde la situation.

- De quelle manière l'ensemble des acteurs de l'UE impliqués dans la médiation peuvent-ils mieux promouvoir et soutenir le travail des acteurs locaux engagés en médiation afin de garantir la durabilité et la viabilité des processus de paix ?
- Est-ce qu'une analyse des conflits sensible aux enjeux liés au genre et au climat pourrait être à la base de tout engagement de l'UE en médiation ?
- Comment l'UE pourrait-elle inclure des initiatives autour de la diplomatie discrète et de la conciliation dans le cadre de son soutien à la médiation afin de résoudre les problèmes de confiance entre les parties ?
- Pour éviter toute duplication ou problèmes de communication entre les différents niveaux d'engagement de l'UE, un degré plus élevé de coordination serait-il peut être indispensable afin d'éviter des orientations différentes et aller vers un objectif commun : la paix ? Si c'est le cas, comment les différentes composantes de l'UE pourraient-elles se réunir pour coordonner leurs actions ?
- De quelle façon l'UE veillera-t-elle à ce que les principes de consolidation de la paix soient inclus de manière significative dans tout processus de médiation de l'UE, et notamment

l'inclusion, l'appropriation et la problématique des rapports de force ?

Comment éviter les écarts et déficits de confiance entre le personnel de l'UE et les acteurs locaux, causés par la rotation du personnel dans les missions de l'UE ? N'y aurait-il pas des opportunités de meilleure gestion des connaissances et de la mémoire institutionnelle afin de garantir un engagement sur le long terme de l'UE ?

Compte tenu de l'importance du développement de la confiance dans les processus de médiation, est-ce que l'UE pourrait investir davantage dans des activités de formation et de renforcement des capacités autour de cet enjeu de développement de la confiance ? Est-ce que l'UE pourrait envisager de soutenir ou financer des 'safe spaces' rassurants et confidentiels, à l'image des Maisons Quaker, afin d'offrir aux parties en conflit des espaces sécurisés pour communiquer et renforcer la confiance entre elles ?

N'existe-t-il pas des principes ou des compétences indispensables à la médiation dont le personnel de l'UE engagé en médiation pourrait avoir besoin, tels que l'impartialité de principe ou l'humilité ?

